

Lycée Jacques Prévert

23, rue Jules Ferry
B.P 30254
91162 Longjumeau Cedex
Tél : 01 69 34 41 87 **fax:** 01 69 34 68 49
e-mail : ce.0911577v@ac-versailles.fr
<http://www.lyc-prévert-longjumeau.ac-versailles.fr>



INSCRIPTIONS EN SECONDE Rentrée 2011/2012

Les inscriptions auront lieu au lycée :

Le Jeudi 30 juin 2011

Collège L. Pasteur : de 8 h 30 à 10 h 30

Collège L. Weiss : de 10 h 30 à 12 h 00

Collège P. PICASSO : de 13 h 30 à 16 h 00

Le Vendredi 1^{er} juillet 2011

Collège A. MAUROIS : de 08 h 30 à 11 h 00

Autres établissements* : de 11 h 00 à 12 h 30

*(Pour les élèves issus des établissements privés et publics hors-secteurs)

IMPORTANT : Merci de respecter ces dates et horaires. Il ne sera pas donné d'autre rendez-vous sauf situation très exceptionnelle (contactez le **secrétariat de Monsieur le Proviseur** au **01 69 34 41 87**)



L'inscription : un moment privilégié

Il est impératif que les familles soient accompagnées de leur enfant pour l'inscription. Les familles qui délègueraient un autre membre majeur de la famille pour les représenter, doivent faire au préalable une demande écrite à adresser à monsieur le proviseur.

Prévoir au moins 1 heure pour rencontrer les différents partenaires présents (Direction, Vie Scolaire, Intendance, service santé)

Pièces à préparer au préalable pour l'inscription :

Attention : Le dossier d'inscription sera distribué par le collège de votre enfant

- ⇒ 3 Photos nécessaires pour les documents suivants : 1 photo pour la fiche de renseignement, 1 photo en cas d'allergie alimentaire, 1 photo pour l'inscription à la demi pension.
- ⇒ RIB pour l'inscription à la demi pension.
- ⇒ L'exeat du dernier établissement scolaire fréquenté (à demander au collège).
- ⇒ Photocopie des 3 bulletins trimestriels de la classe de 3ème.
- ⇒ Photocopie de toutes les pages du ou des livret(s) de famille (père, mère, tous les enfants).
- ⇒ En cas de divorce, photocopie de la page de l'extrait du jugement comportant le nom de la ou des personnes qui ont l'autorité parentale.
- ⇒ Participation à la caisse de solidarité et à l'association MDL : don facultatif de 5 € pour aider les élèves en difficulté - Cotisation facultative de 5 € pour favoriser le développement des activités périscolaires.

Renseignements complémentaires

- ⇒ Information sur les enseignements d'exploration consulter le site du lycée
- ⇒ Dossier d'inscription consultable sur le site du lycée
- ⇒ Le dossier devra être complet pour valider l'inscription. Soyez particulièrement vigilant (signatures, photos, N° d'assurance, etc.)